

**Compte rendu du Conseil Municipal  
de St FRÉZAL DE VENTALON du 3 septembre 2012**

**- Présents :**

MM. - Jean-Claude LIEBER, Maire;  
- Jacques HUGON, 1<sup>er</sup> adjoint ; - Alain VENTURA, 2<sup>e</sup> adjoint.  
Mmes - Anne-Marie DIDIER, - Marie-Christine LIEBER ;  
MM. - Marc GOURDON, - Erwin WARMERDAM.

**- Absents excusés :**

Mmes - Isabelle DUQUENNE ; - Fabienne SALMERON (procuration à A. VENTURA).  
MM. - Philip COVELLI (procuration à Marie-Christine LIEBER) ; - Marc GOURDON  
(procuration à Jean-Claude LIEBER) ; - Maurice JEANNET.

**- Secrétaires de séance :**

Jacques HUGON, Erwin WARMERDAM.

**- Compte rendu du 02 / 07 / 12 :** Adopté à l'unanimité avec deux modifications.

**- Révision de la TLA :**

(Taxe Locale d'Aménagement, qui fait suite à l'ancienne TLE, Taxe Locale d'Équipement). Le taux précédemment choisi (5 %) s'avérant trop fort, il sera ramené à 3 % dès Mars 2013.

**- L'Arbousset :**

Le projet avance, avec l'architecte Jacques BOYER et le suivi d'Alain V. Vu la complexité du dossier, nous avons tout lieu de nous féliciter du choix de l'intervention d'un architecte. Les plans ayant été modifiés de façon à obtenir deux T3, le coût a augmenté en proportion (total avoisinant les 231 00 €, première estimation, frais d'architecte inclus). On peut espérer que les prix proposés par les différentes entreprises le fassent diminuer de quelque 15 %.

Il est donc temps de délibérer afin de lancer la consultation des entreprises. Il apparaît nécessaire en outre de prévoir pour ce chantier le concours de l'ISPS (Service de Protection pour la Sécurité), avec un devis de 2 100 € h. t, inclus dans l'estimation. Il faut également donner pouvoir au Maire de signer le contrat avec l'architecte, décisions prises à l'unanimité.

Création de la commission MAPA (Marché à Procédure Aqaptée) et autres marchés, pour l'ouverture des plis. Sont désignés à l'unanimité :

- Jean-Claude LIEBER
- Jacques HUGON
- Alain VENTURA
- Marie-Christine LIEBER

**- L'Ayrolle :**

Alain V. présente le projet d'aménagement de l'architecte et le conseil à l'unanimité approuve le plan de zonage proposé, et adopte le règlement correspondant.

**- Tunnel des Espérelles :**

L'ouverture des plis pour le choix d'une entreprise a eu lieu et c'est l'entreprise RAMPON qui a été choisie, avec un devis de 14 925 € h. t., pour la maçonnerie. Pour l'électricité, c'est l'entreprise AIGOIN avec un devis de 5 425 € h. t.

**- Fusion des Syndicats Mixtes (Mimente - Vallée Longue) en un seul pour l'aménagement en Voie Verte de l'ancien C.F.D. de FLORAC à Ste CÉCILE D'ANDORGE :**

Accord à l'unanimité.

**- Questions diverses :**

**1) Logement de La Ponge, agrandissement de la mairie :**

- Les travaux étant en bonne voie, ce logement va pouvoir être reloué à partir d'Octobre prochain, plusieurs demandes ont déjà été exprimées, priorité sera donnée à des familles avec de jeunes enfants.

- Le Maire fait part des difficultés dues à l'exigüité des locaux de la mairie.

En effet elle est réduite à une salle qui sert à la fois de secrétariat, d'accueil du public et de salle de réunion, ainsi qu'une salle des archives elle aussi polyvalente. Devant ces difficultés, le conseil décide de lancer la procédure d'agrandissement et de ce fait de dénoncer dans les délais légaux le bail de location actuel.

**2) Circulation de véhicules à moteur non autorisés sur notre portion de C.F.D. :**

L'interdiction sur cette voie de véhicules à moteur autres que résidents et exploitants n'est pas respectée (quads, 4 x 4, motos vertes). Pour qu'elle puisse l'être sans vices de forme invoqués par des usagers, Marc Gourdon indique la nécessité de consulter un « Codever » contenant les renseignements nécessaires.

**3) Demande (orale) de chasseurs d'utiliser le bâtiment de la buvette de l'Ayrolle pour y installer une « chambre froide » (= grand réfrigérateur) afin d'y stocker le gibier en attente de découpe :**

Cette demande provoque un débat animé entre adversaires et partisans de la satisfaire. Il sera indiqué au demandeur de faire une demande écrite. Il se pose vraisemblablement un problème sanitaire et légal. De plus, c'est à l'association « Les Amis de St Frézal » que la Mairie a confié par convention la gestion de ces bâtiments.

Devant la complexité de la question, la décision est remise à plus tard.

**4) Lettre de Joseph IAQUINTA sur le chemin des Abrits à La Feljadette :**

Le Maire en donne lecture au Conseil. Il apparaît que J. I. s'étonne de ne pas encore avoir reçu de réponse à la demande faite par MM. GABBAÏ et SOULIER (débatue lors du précédent C.M.) de classement de ce chemin dans la voirie communale. Il insiste sur le fait qu'il conviendrait « de demander l'avis des 9 indivis FORT », d'une part, et que d'autre part une décision de justice du Tribunal de Grande Instance de MENDE du 28 / 11 / 84 (dont le Maire donne lecture au C. M.) lui avait donné l'autorisation d'élargir ce chemin communal entre Les Abrits et La Feljadette. C'est pourquoi il dit qu'il n'acceptera sur cette partie « en aucune façon toute restriction tant sur l'assiette (largeur) que sur le tonnage des véhicules y circulant ». Le Maire fait remarquer que, ce chemin devenant communal, la réglementation s'y appliquant sera de la seule responsabilité de la Mairie. Ces nouveaux éléments remettent en question la prise de position du précédent C. M.

C'est pourquoi le Conseil à l'unanimité décide d'approfondir la réflexion jusqu'à ce que les demandes des riverains soient éclaircies et harmonisées.

**L'ordre du jour et les questions diverses ayant été traités,  
la séance est levée à 21 h 15.**